



La démarche Sylvafaune sur le massif de Vendresse : une approche concertée et partenariale.

Michèle BROSSE

Direction Départementale des territoires des Ardennes

La gestion intégrée de la forêt et de la grande faune est un enjeu majeur pour la préservation de la qualité patrimoniale des forêts françaises, en termes de biodiversité, de services environnementaux et de cadre de vie et de la capacité de ces forêts à fournir à la filière bois des matières premières de qualité.

Face aux difficultés rencontrées par les acteurs de certains territoires pour la maîtrise de l'équilibre sylvo-cynégétique et le contrôle de la dynamique forêt-cervidés, les instances forestières et cynégétiques ont initié une démarche Sylvafaune. Portée par l'ONCFS à l'échelle nationale, Sylvafaune se définit comme une démarche concertée et partenariale. Elle associe chasseurs, propriétaires et gestionnaires forestiers dans le but de leur permettre d'élaborer et partager un même constat de la situation des peuplements forestiers et des populations d'ongulés, de définir des objectifs communs. Elle vise également à définir des outils permettant de suivre l'évolution de la dynamique forêt-cervidés et à prévoir les actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

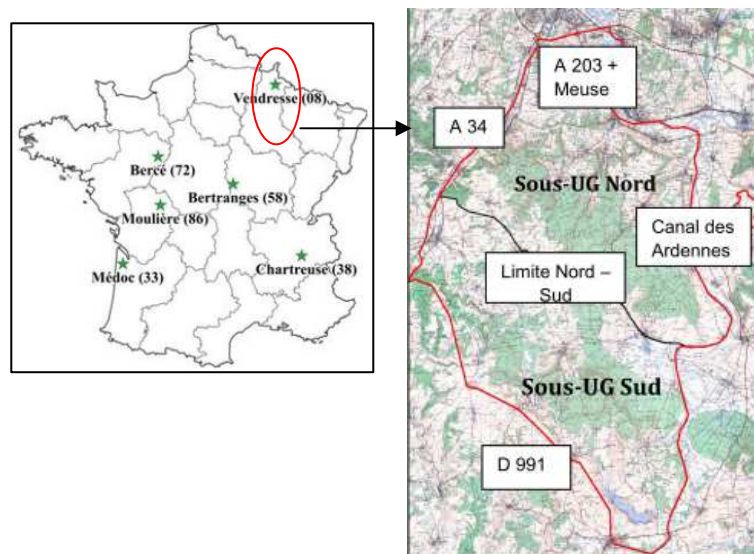
Disposant des compétences et de l'expertise nécessaires à la gestion du système forêt-cervidés, les différentes instances départementales ardennaises ont décidé de s'inscrire dans la démarche Sylvafaune. Compte tenu de ses caractéristiques assez atypiques pour le département, le massif de Vendresse a donc été retenu en 2013 parmi les six territoires support pour le déploiement de la démarche Sylvafaune à l'échelle nationale.

Cette conférence sur l'équilibre forêt-gibier est l'occasion de découvrir l'unité de gestion de Vendresse, le contexte qui a conduit les acteurs locaux à s'engager dans cette démarche et enfin les différentes étapes construites dans le cadre du dispositif Sylvafaune. Les principales actions mises en œuvre qui traduisent la volonté de l'ensemble des partenaires à œuvrer selon ce principe de concertation, sont les suivantes :

- la mise en place de la gouvernance,
- la réalisation d'une enquête menée auprès des chasseurs, des propriétaires et des gestionnaires forestiers pour connaître leur ressenti vis-à-vis de la présence des cervidés et de leur impact potentiel sur la forêt,
- l'organisation de visites de terrain,
- la signature de la convention partenariale Sylvafaune,
- le déploiement d'outils (ICE, tableaux de bord, charte, fiche de signalement des dégâts...).

L'ensemble de ces actions a permis aux différents acteurs institutionnels de débattre sereinement et objectivement sur les orientations envisagées pour définir la politique d'attribution cervidés sur le secteur et de proposer des possibilités d'aménagements sylvicoles à mettre en œuvre pour garantir la pérennité des peuplements. Des actions de communication à l'échelon départemental sont actuellement en projet pour expliquer la démarche et l'intérêt de s'engager dans le processus Sylvafaune.

Pour conclure, il convient d'évoquer l'aspect positif de cette démarche sans pour autant en occulter les limites. Certaines actions ont été reproduites dans deux autres unités de gestion, ce qui a permis notamment de balayer des tensions entre chasseurs et forestiers et de gérer les plans de chasse sur la base d'un constat partagé dans un secteur en situation de déséquilibre forêt-cervidé. Il reste cependant à trouver les moyens ou les outils à mettre en œuvre pour convaincre certains acteurs locaux, qu'ils soient chasseurs ou forestiers, de l'intérêt de respecter les préconisations proposées par les membres du comité de pilotage à l'issue des visites de parcelles forestières concernées par des dégâts. Un autre facteur qu'il est important de garder à l'esprit est que la mise en place de certains outils, tels que les ICE, nécessite un investissement important en temps et en moyens humains.



Situation de l'unité de gestion de Vendresse